ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mutuelle nationale des hospitaliers

Question écrite n° 57867

Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'application du tiers-payant pour la part complémentaire, s'agissant de la Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH). En effet, la MNH n'applique pas le tiers-payant, contrairement à de nombreuses caisses. Cet état de fait allant à l'encontre de la volonté gouvernementale de favoriser le tiers-payant pour les plus démunis, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet précis.

Données clés

Auteur : Mme Dominique Orliac
Circonscription : Lot (1re circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57867
Rubrique : Économie sociale
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 juin 2014, page 5076
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)